

## MAISON DE L'ENFANCE STE BAUME MONT AUREL

## BILAN SYNTHETIQUE

Edition du : 01/01/2008 au 31/12/2008

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N			Net	N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net					
Actif immobilisé :						Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles						Capital		
- Fonds commercial						Ecart de réévaluation		
- Autres						Réserves :		
Immobilisations corporelles	19 471	10 883	8 588	12 633		- Réserve légale		
Immobilisations financières						- Réserves réglementées		
TOTAL I	19 471	10 883	8 588	12 633		- Autres		
Actif circulant :						Report à nouveau	104 188	102 286
Stocks et en-cours (autres que marchandises)						Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	8 635	1 902
Marchandises						Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes						TOTAL I	112 823	104 188
Créances :						Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	10 172		10 172	4 118		Dettes	30 244	19 073
Autres	388 605		388 605	264 991		Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement						Avances et acomptes reçus sur commandes	60 357	29 243
Disponibilités (autres que caisse)	113 875		113 875	31 276		Fournisseurs et comptes rattachés	322 386	173 086
Caisse						Autres	382 743	202 329
TOTAL II	512 652		512 652	300 386		TOTAL III		
Charges constatées d'avance (III)	4 569		4 569	12 570		Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	536 693	10 883	525 810	325 590		TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	525 810	325 590

## COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

MAISON DE L'ENFANCE STE BAUME MONT AUREL

Edition du : 01/01/2008 au 31/12/2008

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	2 149 483	871 043
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement	11	23	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée	10 295	577 965
Autres charges externes	472 648	170 662	Subventions d'exploitation	279 436	36 176
Impôts, taxes et versements assimilés	111 034	62 207	Autres produits	6 220	1 748
Rémunération du personnel	1 406 610	951 695	Produits financiers		
Charges sociales	466 400	327 410			
Dotations aux amortissements	4 045	3 775			
Dotations aux provisions	30 244	19 073			
Autres charges					
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 490 991</b>	<b>1 534 845</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 445 434</b>	<b>1 486 932</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	43	16	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	54 236	49 831
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>2 491 035</b>	<b>1 534 861</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>2 499 670</b>	<b>1 536 762</b>
BENEFICE OU PERTE	8 635	1 902			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 499 670</b>	<b>1 536 762</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 499 670</b>	<b>1 536 762</b>

**LA MAISON DE L'ENFANCE**  
**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**  
**Siège social : Chemin St Simon Bd St Jean**  
**83470 SAINT MAXIMIN**

**RAPPORT GENERAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**Société PRADO AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**  
**393 Avenue du Prado**  
**13008 MARSEILLE**

**LA MAISON DE L'ENFANCE**  
**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**  
**Siège social : Chemin St Simon Bd St Jean**  
**83470 SAINT MAXIMIN**

**RAPPORT GENERAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 14 avril 2005, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association LA MAISON DE L'ENFANCE tels qu'ils sont joints au présent rapport et dont le bilan et le compte de résultat font apparaître :

Un total de bilan de	525.810 euros
Un total de compte de résultat de	2.499.670 euros
Un excédent de	8.635 euros

- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2 – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes sont raisonnables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> juin 2009



**Société PRADO AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**  
**Inscrit à la Compagnie d'Aix-en-Provence**

**Marc CAMPANA**  
**Mandataire social et Responsable technique**